



Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 
ID : 042-214202079-20220711-DEC20220084-AU

Votre courtier : (350152)
ST CHAMOND/AS CONSEIL ET AUDIT
17 B BD WALDECK ROUSSEAU
BP 70041
42401 ST CHAMOND CEDEX
Tél. : 04 77 22 08 43 - Fax : 04 77 31 66 51
E-mail : osapet@asconseil-audit.com
N° Orias : 07004911
429009 / COURTINE CRISTELLE

Souscripteur :

OSSC
37 B ROUTE DU COIN
42400 ST CHAMOND

Référence client n° 088 528 270

Dispositions particulières du contrat d'assurance automobile L'AUTO GENERALI n° AT201849 (Affaire nouvelle)

Vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance, avant la conclusion du contrat et en temps utile pour vous permettre de prendre une décision éclairée, les éléments suivants :

- Le document d'information sur le produit d'assurance L'AUTO GENERALI

Ainsi que, à titre de projet de contrat, les documents le composant, dont vous acceptez le contenu sans restriction ni réserve :

- Les présentes dispositions particulières

- Les Dispositions Générales n° GA1403J.

De convention expresse, le fait pour l'assuré de se prévaloir de l'une quelconque des stipulations du contrat emporte acceptation irrévocable de l'ensemble du contenu des dispositions particulières, ainsi que de tout autre document contractuel auquel celles-ci renvoient.

Prise d'effet des garanties : 04/06/2021

Échéance anniversaire : 04 juin

Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de un an avec tacite reconduction, à compter de la date de prise d'effet des garanties : 04/06/2021.

Il peut être résilié chaque année à effet de sa date d'anniversaire, le 04 juin, moyennant un préavis de deux mois.

Pour les contrats d'assurance couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles et relevant des branches définies par décret en Conseil d'État, l'assuré peut résilier les contrats et adhésions reconduits tacitement, sans frais ni pénalités, à partir du premier jour suivant la reconduction du contrat.

Date (si différente de la date d'émission)

Le

Signature du souscripteur

Visa du Courtier

FILIP543 / 426366089

203D E

1 / 4





Véhicule assuré : PEUGEOT EXPERT COMBI STANDARD 1.5 BLUE HDI 120 - VAYHVK - 6 cv

Immatriculé en France Métropolitaine, Monaco : **FZ-081-PA**
FOURGONNETTE - Gasoil (Turbo) - Version/Type mine : VAYHVK
Protection vol du véhicule : Protection vol minimum conforme au niveau SRA4 ou tout autre moyen de protection équivalent ou supérieur, monté d'origine par le constructeur ou installé par un professionnel de l'automobile.
1ère mise en circulation : mai 2021 - Date d'achat du véhicule : mai 2021
Financement : Aucun
Titulaire de la carte grise : OFFICE DES SPORTS DE ST CHAMOND

Usage : Privés et professionnels sans tournée - Lieu de garage habituel : 42400 ST CHAMOND
Type de garage : Parking collectif clos et non couvert **permettant de garer le véhicule à assurer.**

Conducteurs

L'ensemble des conducteurs autorisés par la société : **OSSC**
Activité : Personne Morale

Annulation(s) ou suspension(s) de permis de conduire dans les 36 derniers mois

Le preneur d'assurance déclare qu'à sa connaissance les conducteurs autorisés n'ont pas fait l'objet d'une annulation ou suspension de permis pour alcoolémie, usage de stupéfiants, délit de fuite.

Vous reconnaissez être informé que seules les personnes en possession d'un permis de conduire adapté et en cours de validité au jour de la conduite du véhicule, sont susceptibles d'être conducteurs autorisés.

**Garanties et options souscrites
Formule L3**

Responsabilité Civile Automobile - Accident corporel : Sans limitation de somme - Accident matériel : Plafond : 100 000 000 € (dont dommages matériels résultant d'un incendie ou d'une explosion : 10 000 000 €)	OUI
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	OUI
Évènements Majeurs Franchise par sinistre de : cf. Dispositions Générales	OUI
Bris de glaces - Franchise par sinistre de 0 € - Sauf cas de réparation sans dépose franchise par sinistre de 0 €	OUI
Vol - Franchise par sinistre de 500 €	OUI
Incendie - Franchise par sinistre de 500 €	OUI
Vandalisme, Dommages tous accidents - Franchise par sinistre de 500 €	OUI
Remboursement du crédit	NON
Accessoires	NON
Contenu privé / professionnel, montant garanti : 300 € - Franchise par sinistre de 20 % du dommage avec un maximum de 500 €	OUI
Vol isolé des éléments extérieurs - Franchise par sinistre de 20 % du dommage avec un maximum de 500 €	OUI
Aménagements et Auvent	NON
Indemnisation en valeur d'achat	NON

Date (si différente de la date d'émission)


Le

Signature du souscripteur

Visa du Courtier





Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 
ID : 042-214202079-20220711-DEC20220084-AU

Garanties et options souscrites Formule L3	
Indemnisation en valeur majorée - A partir du : 04/06/2021	OUI
Protection du conducteur Plafond 300 000 € / Franchise 10 % en Invalidité permanente	OUI
Rupture d'activité - Délai de carence de 3 jours	NON
Services	Options souscrites
Assistance 0 km	OUI
Véhicule de remplacement Entreprise - Durée maximum du prêt de véhicule Entreprise : 8 jours en cas de panne, 15 jours en cas d'accident, 40 jours en cas de vol	OUI
Pannes Mécaniques	NON
Protection Juridique Automobile	OUI

Franchise 'Conducteur novice' : 1 500 €

- Si, au moment du sinistre engageant sa responsabilité, le conducteur du véhicule 4 roues est titulaire d'un permis de conduire de moins de 3 ans, cette franchise conducteur novice s'ajoute à la franchise déjà prévue pour la garantie mise en jeu.
- Cette franchise 'Conducteur novice' ne s'applique pas :
 - * à tout conducteur désigné en qualité de conducteur principal sur un contrat d'assurance automobile 4 roues souscrit auprès de Generali Iard s'il est en vigueur au moment du sinistre.
 - * aux salariés du preneur d'assurance dans l'exercice de leurs fonctions.

Antécédents d'assurance au cours des 36 derniers mois

La personne morale désignée a été assurée :
- au cours des 36 derniers mois sans interruption,
- auprès de GENERALI, contrat n° AP812917

La personne morale n'a déclaré aucun sinistre sur les 36 derniers mois.

Coefficient de réduction/majoration de 0,54 à l'échéance de : mars 2021

Cotisation

La cotisation due pour la période du 4 juin 2021 au 3 août 2021 s'élève à 185,06 euros.
Generali Iard : cotisation HT : 132,10 euros, catastrophes naturelles : 0,86 euros, frais et accessoires : 6,00 euros, taxes : 29,66 euros
Europ Assistance : cotisation HT : 13,70 euros, TVA à 20,00% : 2,74 euros

Vous avez opté pour un paiement fractionné de votre prime par prélèvement.

Votre cotisation mensuelle est fixée à 92,52 euros TTC, soit une base annuelle TTC de 1 110,24 euros (879,96 euros hors taxes, frais et accessoires) jusqu'à l'échéance anniversaire de votre contrat fixée au 04 juin.

Le prochain prélèvement sera effectué le 5 août 2021.

Cette cotisation tient compte d'un coefficient de réduction/majoration de 0,54

Europ Assistance, SA au capital de 23 601 857 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, RCS Nanterre 451 366 405, 1 promenade de la Bonnette 92633 Gennevilliers Cedex, n° TVA : FR 8245136640500012.

Date (si différente de la date d'émission)

Le

Signature du souscripteur

Visa du Courtier





Protection des données personnelles

Vos données personnelles : nous vous invitons à consulter le document sur « l'Information sur la protection des données personnelles » qui vous a été remis ou qui figure dans vos dispositions générales ou à la rubrique « Vos données personnelles » sur le site www.generali.fr.

Déclarations du souscripteur

Je reconnais avoir reçu un exemplaire des dispositions générales n° GA1403J.

Je reconnais avoir reçu avant d'avoir fourni vos données personnelles, la « notice d'information sur la protection des données personnelles ».

Je reconnais être informé(e) qu'en cas de résiliation, le contenu du relevé d'informations sera communiqué au fichier central professionnel du risque automobile (A.G.I.R.A).

Je reconnais être informé(e) des conséquences d'une déclaration inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances).

Je reconnais avoir communiqué :

- Le certificat d'immatriculation du véhicule assuré
- Le relevé d'information datant de moins de 3 mois

Dans le cadre de la Loi de Finances pour 2021 et faisant suite aux travaux de la convention citoyenne pour le climat, une exonération de la TSCA (Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance) est prévue pour tous les contrats d'assurance des véhicules électriques acquis à partir du 1er janvier 2021. L'exonération de la TSCA s'appliquera de manière temporaire aux primes et cotisations d'assurance dont l'échéance anniversaire interviendra entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2023. Votre ristourne vous sera adressée par quittance séparée dans un délai maximum de 6 mois.

Je suis informé(e) que Generali IARD peut utiliser les informations me concernant pour des informations et offres commerciales sur les produits d'assurance et produits et services accessoires, auxquelles je peux m'opposer en écrivant à l'adresse droitdaces@generali.fr ou à l'adresse postale suivante Generali- Conformité - TSA 70100 75309 Paris Cedex 09.

- J'accepte de recevoir par tout moyen de contact notamment par téléphone ou par voie électronique, de la part des autres compagnies du Groupe GENERALI, - Generali-VIE ou IARD, Europ Assistance, l'Equité - directement ou par son réseau d'intermédiaires, des informations et offres commerciales concernant des produits d'assurances et produits ou services accessoires.

(le fait de ne pas cocher la case vaut refus, sauf en cas de consentement préalable)

Je confirme que les informations figurant sur ces dispositions particulières sont conformes en tous points à mes déclarations et réponses faites lors de ma souscription du contrat.

Fait le 4 juin 2021 en 3 exemplaires.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations
Generali IARD

Date (si différente de la date d'émission)

Le

Signature du souscripteur

Visa du Courtier

